

# DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

## *Loi S.R.U.*

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat.»

- Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = 1 671 m<sup>2</sup>.

NB : Plan de division joint.

- Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE

Dressé le 31 octobre 2025,

par Monsieur DOLIGEZ Guillaume, Géomètre-Expert à  
PONT L'EVÈQUE,

# **Document Provisoire**



# AMÉNAGEO

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

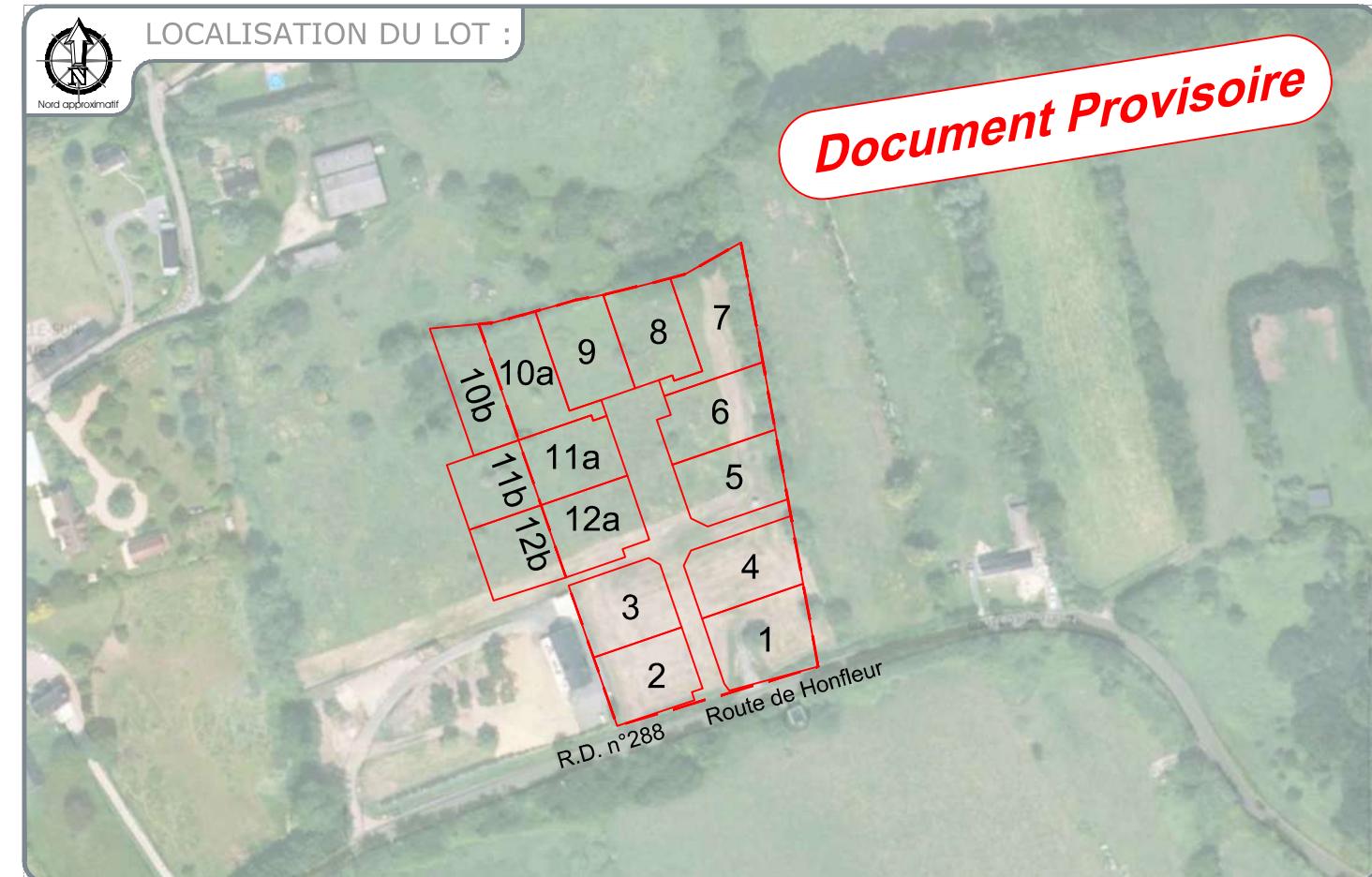
## Commune de BONNEVILLE-SUR-TOUQUES

# Lotissement " Domaine Le Hameau"

Permis d'aménager n° PA 014 086 23 D0002 accordé le 08 décembre 2023  
et Permis d'aménager modificatif 1n° PA 014 086 23 D0002 M01 à instruire

<b>LOT n° 10</b>	<b>Superficie totale : 1 671 m<sup>2</sup></b>
Cadastre : A n°1019 et 1020	Surface de plancher : 500 m <sup>2</sup>

# PLAN DE VENTE



A.1019 : 9a 08cc

A.1020 : 7a 63cc



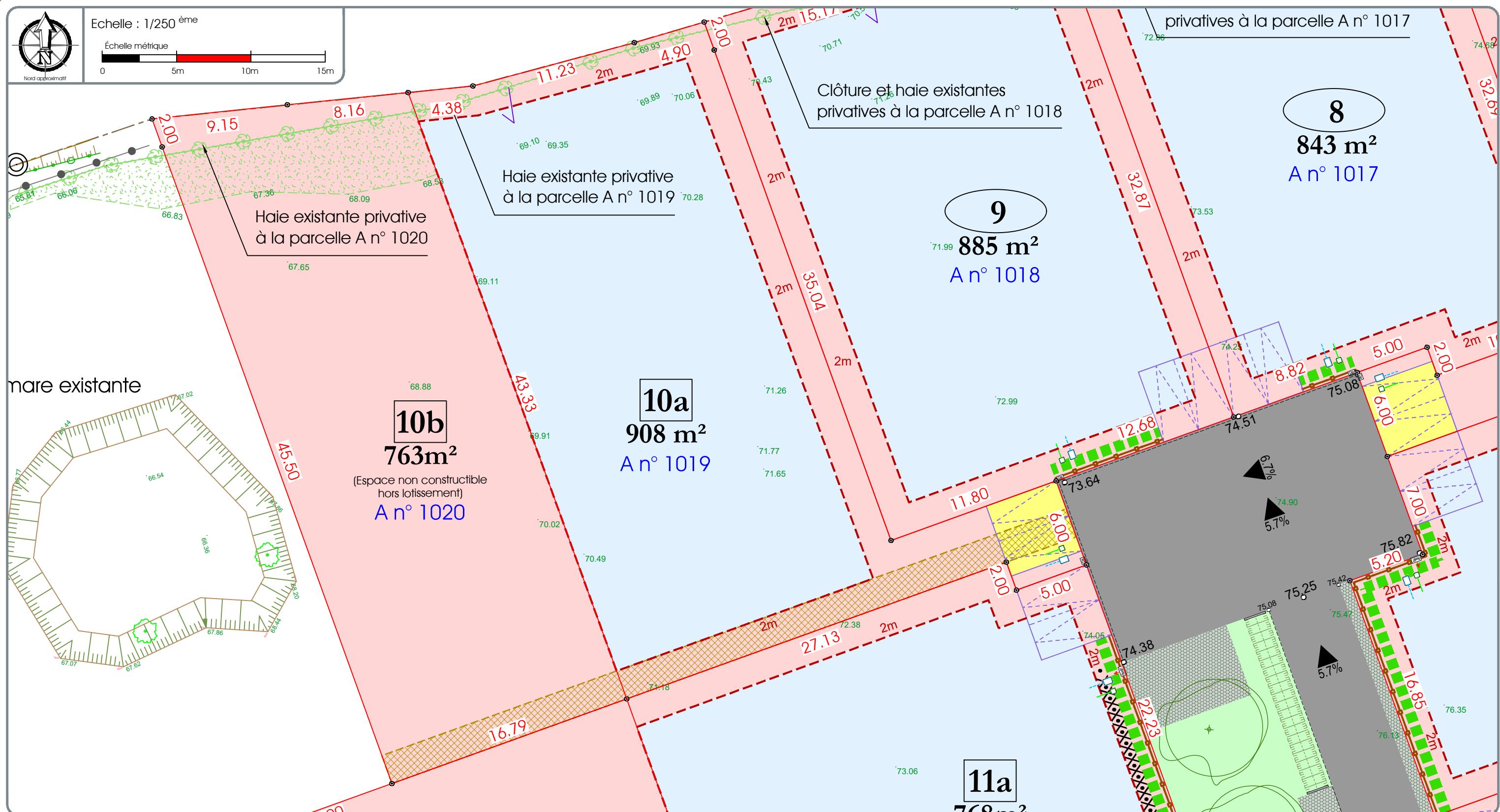
02 31 65 02 20  
contact@amenageo.fr • www.amenageo.com





Echelle : 1/250 ème

Échelle métrique  
0 5m 10m 15m



**LOT n°**  
**10**



**Document Provisoire**

**NOTA :**

- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Les contraintes d'urbanisme indiquées au plan sont développées dans le règlement graphique et le cahier des prescriptions et des recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- Levé topographique effectué en juin 2022.

LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE	
—	Application cadastrale
—	Périmètre des lots
[2m]	Zone non aedificandi et cote de recul (en mètre)
[■]	Zone d'implantation de la construction principale sous respect du PLUi et du PA10
[XXXXXX]	Servitude de passage de réseaux enterrés
[■■■■■]	Emplacement indicatif de l'accès et des places de stationnement non closes
[■■■■■]	Emplacement obligatoire de l'accès et des places de stationnement non closes
[■■■■■]	Obligation de plantation de haies (A charge lotisseur)
● ● ● ● ●	Accès véhicule interdit
—	Clôture obligatoire - double lisse bois (A charge lotisseur)
-10.05-	Cote parcellaire
●	Repère parcellaire (borne, piquet, spit, marque peinture)

LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS	
▲	Altitude et pente de projet voirie (en mètres)
▲	Cote terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètres)
<i>Pour des raisons techniques, le tracé et la nature des revêtements, des bordures et l'emplacement des candélabres pourront varier.</i>	
[■■■■■]	Voirie de desserte en enrobé
[■■■■■]	Carrefour en enrobé rouge
[■■■■■]	Béton désactivé
[■■■■■]	Stationnement et accotement circulable (revêtement drainant)
[■■■■■]	Espaces verts engazonnés et/ou plantés
[■■■■■]	Noue paysagère de circulation des eaux pluviales
[---]	Mur de soutènement en bois
[●●●●●]	Arbre à planter

LEGENDE BRANCHEMENTS	
<i>. La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux.</i>	
[■]	Coffrets électriques
[—]	Citerneau eau potable
[■]	Regard télécom